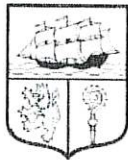


DEPARTEMENT
DES
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

VILLE DE SAINT-JEAN-DE-LUZ



Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 25

N°1 — FINANCES

Budget principal : attribution de subventions aux associations

Rapporteur : Charlotte
Loubet-Latour, conseillère
municipale déléguée

AFFICHÉ LE 15 NOV. 2022

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 novembre 2022 à 18 heures

Le conseil municipal de la ville de Saint-Jean-de-Luz s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François Irigoyen.

Présents :

Jean-François Irigoyen, maire
Pello Etcheverry, 1^{er} adjoint
Patricia Arribas-Olano, 2^{ème} adjoint
Jean-Daniel Badiola, 3^{ème} adjoint
Nathalie Morice, 4^{ème} adjoint
Eric Soreau, 5^{ème} adjoint
Laurence Ledesma, 8^{ème} adjoint
Jean-Luc Casteret, 9^{ème} adjoint

Manuel Vaquero, Charlotte Loubet-Latour, Delphine de Torregrosa, Guillaume Boivin, Serge Peyrelongue, Loïc Jouenne, Christine Gonzalo, Pascale Fossecave, Sylvie Dargains, Monique Labattut, Bruno Garraialde, Manuel de Lara, Gaëlle Lapix, Isabelle Tinaud-Nouvian, Nicolas Charrier (*à partir de la délibération n°6*), Pascal Lafitte, Yvette Debarbieux (*à partir de la délibération n°4*), Marie-Hélène Dupuy-Althabegoity, Hugo Maillos, conseillers municipaux en exercice.

Pouvoirs :

- Christine Duhart, 6^{ème} adjoint, à Jean-François Irigoyen, maire
- Guillaume Colas, 7^{ème} adjoint, à Pascale Fossecave, conseillère municipale déléguée
- Thomas Ruspil, conseiller municipal délégué, à Eric Soreau, 5^{ème} adjoint
- Béatrice Chauffard, conseillère municipale, à Monique Labattut, conseillère municipale
- Benjamin Marcille, conseiller municipal, à Pello Etcheverry, 1^{er} adjoint
- Noémie Troubat, conseillère municipale, à Patricia Arribas-Olano, 2^{ème} adjoint

Absents :

Nicolas Charrier (*jusqu'à la délibération n°5*)
Yvette Debarbieux (*jusqu'à la délibération n°3*)

Date de la convocation : 3 novembre 2022

Conformément au code général des collectivités territoriales, article L 2121-15, Monique Labattut a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'elle a acceptées.

AFFICHÉ LE 15 NOV. 2022

N°1 — FINANCES

Budget principal : attribution de subventions aux associations

Madame Loubet-Latour, conseillère municipale déléguée, expose :

Par délibérations du 8 avril et du 23 septembre 2022, le conseil municipal a approuvé l'attribution des subventions 2022 aux associations et partenaires locaux. Des subventions complémentaires doivent être versées.

➤ **HEMEN**

Il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement de 1 000€, pour la réalisation de ses différents projets : forum de l'emploi permanent numérique, actions pour favoriser l'accès au logement des personnes vulnérables et collaboration avec les entreprises sur le plan climat.

➤ **Association KABALEKIN**

Il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement de 500€, pour l'organisation du Comice agricole des fêtes d'Urrugne.

Les crédits budgétaires sont prévus au budget primitif 2022.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver le versement de ces subventions,
- D'autoriser M. le Maire, ou son adjoint délégué à signer, en tant que de besoin, les conventions afférentes à leur versement.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- Vu l'avis favorable de la commission municipale « Finances, administration générale et ressources humaines » du 2 novembre 2022,
- Vote les subventions complémentaires 2022 proposées aux associations et organismes désignés ci-avant,
- Autorise M. le Maire, ou son adjoint délégué, à signer, en tant que de besoin, les conventions afférentes à leur versement.

Subvention HEMEN

Adopté à l'unanimité

AFFICHÉ LE 15 NOV. 2022

Subvention Association KABALEKIN

Adopté à l'unanimité

- pour extrait conforme
- ont signé au registre tous les membres présents

Le Maire,

Jean-François Irigoyen

